FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU 30 NOVEMBRE 2024

Membres présents :	MM.	ESNAULT Jean-Claude	Président
		LAMBERT Philippe	Secrétaire Général
		TESSIER Francis	Trésorier Général
		DANIEL Alain	Vice-président, Président de la Loire-Atlantique
		DOUET Christian	Vice-président, Président de la Mayenne
		JOLIVET Joël	Vice-président,
	Mmes	HALGAND Nathalie - LALOI Marie-Christine - MARTIN Gislaine	
	MM.	AUBRY Thierry - BRETON Jean-Louis - CHAUVET Fabrice - FILBIEN Frank - FOURNY Bernard - GANÉ Éric - GUILLIER Romain - HALGAND Patrick - LAUNAY Gérard - POINTEAU Bernard - PONIER Lilian - RENOU Erwann - TILLY Marc	
Membres excusés :	Mme	GUILBAUD Geneviève	
	MM.	ALBERT Michel - BARALE Gildas - BENION Quentin - BERRE Lucien - BEUCHER Dominique	
Assistent :	MM.	DUPLOYER Benoît	Manager Technique Territorial
		VERGEREAU Romain	Responsable des services

La séance est ouverte à 9 h 00.

I OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président remercie les membres du Comité Directeur pour leur présence à cette dernière réunion du mandat avant l'Assemblée Générale prévue cet après-midi à Parigné-l'Évêque (72).

Il remercie M. Éric JOLIVEAU, Président de Brette Sportif, pour avoir mis cette salle à disposition.

M. JOLIVEAU est heureux d'accueillir les membres du Comité Directeur et, en particulier, le Président du Comité Régional, ancien licencié de son club. Il leur souhaite une bonne réunion de travail.

Le Président excuse l'absence de Mme GUILBAUD, de MM. ALBERT, BARALE, BENION, BERRE et BEUCHER qui l'ont informé de l'impossibilité de participer à la réunion du Comité Directeur.

II ANALYSE ET COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023/2024

Le Trésorier propose, comme c'est la tradition, de présenter l'analyse sur l'exercice clos 2023/2024 sous la forme qu'il utilisera lors de l'Assemblée Générale Régionale.

Il rappelle que le fil conducteur de cet exercice comptable était de poursuivre la consolidation des comptes financiers du Comité Régional, en se remémorant que les quatre derniers résultats comptables étaient les suivants : - 158 084 € en 2020, + 29 238 € en 2021, + 41 441 € en 2022 et + 37 466 € en 2023.

M. TESSIER rappelle les hypothèses de travail retenues pour l'élaboration du budget prévisionnel 2023/2024 :

- Le maintien des tarifs actuels pour les licences, les droits d'organisation et les droits d'engagement,

- L'absence d'augmentation des droits d'organisation et des cotisations d'assurance,
- Le maintien des aides attribuées aux Comités Départementaux, fixées à 70 000 €.

M. TESSIER souligne que, suite à la mise en place de la réforme des licences et des activités en 2023, la baisse de la prise de licences s'est poursuivie cette saison. On observe une diminution de plus de 2 %, avec un total de 9 157 licences toutes disciplines confondues. Concernant les organisations, qui avaient connu une progression en 2023, une contraction de 25 épreuves a été enregistrée, ramenant le total à 1 037 manifestations.

La participation aux épreuves a également légèrement diminué, en grande partie en raison d'une forte baisse des participants aux courses VTT (- 40 %). Il signale aussi que l'influence croissante des fédérations affinitaires sur les épreuves de la région continue de se faire sentir, notamment sur les courses en Vendée et en Sarthe.

Enfin, M. TESSIER indique que les aides et subventions octroyées par les organismes d'État et le Conseil Régional ont atteint près de 86 700 €, finançant principalement des actions de développement territorial et de soutien au haut niveau.

Il commente l'évolution de certains indicateurs entre 2023 et 2024 :

- Affiliation : + 8
- Licences : - 199
- Organisations : - 25

En ce qui concerne les « Activités Sportives », le bilan final s'établit à 165 999 € sachant que le budget s'élevait à 169 700 €. L'économie réalisée se chiffre à 3 701 €.

Concernant les investissements, le budget prévu était de 46 058,49 € pour un réalisé de 53 577,27 €, soit un écart de + 7 518,78 €. Cet écart s'explique principalement par l'aménagement du fourgon Renault Master, effectué au cours de cet exercice bien qu'il ait été budgété pour l'exercice précédent.

Les subventions versées aux Comités Départementaux s'élèvent à 69 907 € dont 13 000 € pour le fonctionnement et 20 000 € au développement.

Il commente ensuite l'évolution de certains produits d'exploitation, entre 2023 et 2024, tels que les licences, les affiliations, les droits d'organisation et les droits d'engagement. Il précise que la provision pour risque de 20 000 €, enregistrée dans les comptes de l'exercice précédent, a été entièrement reprise sur le présent exercice à la suite du paiement lié au redressement de l'URSSAF.

- Affiliation : + 1 050,00 €
- Licences : + 4 497,50 €
- Droits d'organisations : - 9 928,77 €
- Droits d'engagements : - 2 739,90 €
- Subvention d'Etat : + 3 317,66 €
- Subventions Région : + 3 034,08 €
- Amaury Sport Organisation, Ligue Nationale du Cyclisme : + 4 789,00 €
- Partenaires privés : - 1 850,36 €

Il souligne que le modèle économique repose principalement sur les droits liés aux organisations, aux engagements et aux licences.

Le total des charges s'établit à 753 171,56 €, tandis que le total des produits atteint 786 478,89 €, ce qui conduit à un résultat final positif de l'exercice de 33 307,33 €.

Le solde à devoir du Prêt Garanti par l'Etat s'élève 46 195, 76 € au 30 septembre 2024.

La trésorerie disponible du Comité Régional s'élève à + 112 701,12 € (voir tableau ci-après), soit une amélioration de + 20 648 €.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES						
	30.09.2024	30.09.2023	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019
Placements et soldes bancaires	537 110 €	561 840 €	560 364 €	407 302 €	322 291 €	366 543 €
Dettes d'exploitation	-361 295 €	-373 075 €	-445 199 €	-416 797 €	-360 288 €	-386 174 €
Charges à payer	-6 215 €	-3 677 €	-1 186 €	0 €	0 €	0 €
Produits constatés d'avance	-53 536 €	-44 880 €	-59 241 €	-58 112 €	-46 106 €	-34 685 €
Dettes financières	-46 196 €	-71 134 €	-95 891 €	-100 000 €	-100 000 €	0 €
Valeurs disponibles	69 868 €	69 074 €	41 153 €	-167 607 €	-184 103 €	-54 316 €
Créances d'exploitation	7 066 €	5 440 €	32 650 €	77 924 €	44 451 €	42 906 €
Produits à recevoir	32 192 €	14 286 €	42 270 €	55 944 €	35 493 €	33 761 €
Charges constatées d'avance	3 574 €	3 252 €	6 000 €	1 543 €	0 €	6 891 €
Trésorerie disponible	**112 700 €**	**92 052 €**	**39 767 €**	**-32 196 €**	**-104 159 €**	**29 242 €**

Le Président propose de soumettre au vote la validation des résultats présentés par M. TESSIER.

Les résultats de l'exercice clos 2023/2024 sont validés à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Le Président remercie le Trésorier Général pour le travail qu'il a effectué.

III PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024/2025

M. TESSIER poursuit son intervention et expose les hypothèses de travail retenues pour l'élaboration du budget prévisionnel 2024/2025, établi avec prudence :

- Une diminution estimée à environ 2 % du nombre de licences,
- Une légère baisse du nombre d'organisations en Route, Piste et Cyclo-Cross,
- Une participation équivalente à celle de 2024 pour l'ensemble des épreuves,
- Une réduction de 10 % des subventions de fonctionnement accordées par les organismes étatiques et la Région,
- Le maintien des aides allouées aux Comités Départementaux, fixées à 70 000 €,
- Une hausse des charges patronales prévue pour anticiper une éventuelle réduction des allègements Fillon, dans le contexte de redressement des budgets de l'État.

Le montant du budget prévisionnel s'élève donc à 761 350 € contre 762 650 € l'an passé, soit une diminution de 1 300 € (- 0,17 %).

Il précise que la masse salariale est plus élevée que sur l'exercice précédent en raison d'une éventuelle hausse des charges patronales ainsi que de l'embauche à mi-temps d'un logisticien en cyclisme prévue à partir du 1er mars 2025.

Il rappelle que le Conseil Régional des Pays de la Loire a annoncé des baisses sur les aides financières au sport, impactant les organisations, le fonctionnement des Ligues, ainsi que le Haut Niveau. En fonction des annonces définitives, un budget rectificatif pourra être élaboré au printemps prochain afin de s'adapter à la situation

Il ressort de ce budget prévisionnel une enveloppe dédiée aux Activités Sportives de 153 900 € à comparer à l'enveloppe de 169 700 € qui leur était allouée l'an passé, soit une diminution de 15 800 €, répartis comme suit :

Hébergement-rest. sportifs	30 000,00 €
Transports sportifs	30 000,00 €
Charges div. gestion sportive	41 850,00 €
Charges div. Gestion SEF BMX	15 500,00 €
Charges div. Gestion SEF Féminines	15 500,00 €
Hébergement Séjour Jeunes	5 150,00 €
Transports Séjour Jeunes	2 700,00 €
Charges diverses Séjour Jeunes	6 000,00 €
Charges diverses formations SRAV	7 200,00 €

Il propose ensuite de détailler les nouveaux investissements proposés au budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025, à savoir :

Investissements "Administration"

. Porte de service entrepôt/administratif	4 650 €

Investissements "Activités Sportives"

. Route – Home-trainer	500 €
. Route – Glacière (3)	1 000 €
. Route – Galerie véhicule (2)	3 500 €
. Route – Oreillette clm	990 €
. Route – Bidon (500)	2 500 €
. Cyclo-Cross - Transpondeur Race Result	1 800 €
. Haut-Niveau – Wattbike (2)	7 600 €
. Piste – Roue avant paraculaire	2 500 €

Le montant total des investissements s'élève à 25 040 € pour une incidence sur l'exercice de 4 773,75 €, ce qui porte le total des amortissements à 67 100 €.

M. TESSIER propose une présentation différente du budget des Activités Sportives 2024/2025. Il suggère de le structurer en deux pavés distincts : l'un dédié aux Activités Sportives et de développement, et l'autre consacré à l'Académie du Cyclisme (Séjour Jeunes et formations S.R.A.V), ce dernier provenant des activités lucratives du Comité Régional.

Le Trésorier indique aux membres du Comité Directeur que la répartition des Activités Sportives sera finalisée courant du mois de janvier en lien avec le Manager Technique Territorial, après avoir échangé avec les présidents des différentes commissions sportives concernées. Cette répartition sera soumise à l'aval des membres du Bureau lors la réunion du 28 janvier 2025.

M. FILBIEN revient sur les propos de M. TESSIER, soulignant que le Comité Régional prévoit de vendre des formations S.R.A.V. Cependant, il constate que seules les "charges diverses Formations SRAV" sont mentionnées dans le document présenté et souhaite obtenir davantage d'informations à ce sujet.

M. VERGEREAU explique que tous les Comités Régionaux ont pour mission de mettre en place des formations SRAV sur leur territoire, destinées aux éducateurs BPJEPS. Pour 2025, Mme Amélie LIBEAU, Agent de développement, a programmé deux sessions de formation.

En contrepartie, le Comité Régional reçoit une rémunération de 4 200 € par formation de la part de l'organisme "Génération Vélo". Cette somme permet de couvrir la rémunération des formateurs et de conserver une part pour la coordination.

Le Président soumet le budget prévisionnel de l'exercice 2024/2025 au vote.

Le budget présenté est validé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Le Président remercie M. TESSIER, ainsi que Mme Nadège BOURGEOIS, M. VERGEREAU ayant contribué aux documents financiers, ainsi qu'à M. Bernard FOURNY pour ses précieux conseils sur les finances du Comité Régional.

IV EXAMEN DES CANDIDATURES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE 2024

Le Président présente aux membres du Comité Directeur la liste des candidats pour les délégués régionaux à l'Assemblée Générale Fédérale de février 2025, les candidats pour être vérificateurs aux comptes, ainsi que les candidats pour le Comité Directeur des Pays de la Loire.

Candidats délégués régionaux – Assemblée Générale Fédérale : 6 postes – 4 candidats

- Titulaire : M. Alain DANIEL	Suppléant : Néant
- Titulaire : M. Joël JOLIVET	Suppléant : Mme Pascale MOULINIER
- Titulaire : M. Philippe LAMBERT	Suppléant : M. Patrick HALGAND
- Titulaire : M. Francis TESSIER	Suppléant : Néant

Le Président ajoute que les délégués qui seront élus représenteront le Comité Régional des Pays de la Loire lors de l'Assemblée Générale Fédérale qui se tiendra le 23 février 2025 à Saint-Quentin-en-Yvelines (78).

Candidats au poste de Vérificateur aux comptes pour une année : 3 postes – 2 candidats

M. Norbert JEANNEAU – M. Michel MENAGER

Candidats au poste du Comité Directeur du Comité Régional : 30 postes – 31 candidats

- au Collège Général, 19 postes à pourvoir, vingt et un candidats,
- au Collège Féminin, deux postes à pourvoir, deux candidates,
- au Collège Médecin, un poste à pourvoir, aucun candidat,
- au Collège BMX, un poste à pourvoir, un candidat,
- au Collège Arbitre, un poste à pourvoir, un candidat,
- au Collège Cyclo-Cross, un poste à pourvoir, une candidate,
- au Collège Formation, un poste à pourvoir, un candidat,
- au Collège Cyclisme Pour Tous, un poste à pourvoir, un candidat,
- au Collège Piste, un poste à pourvoir, un candidat,
- au Collège VTT, un poste à pourvoir, un candidat,

Le Président revient ensuite sur l'Assemblée Générale Fédérale 2024 et commente le rétroplanning lié aux élections fédérales de la FFC. https://structures.ffc.fr/elections/elections-statutaires/.

Le Président explique que certains clubs des Pays de la Loire n'ont pas encore entièrement validé leurs coordonnées téléphoniques et email sur leur Espace Licencié, ce qui est nécessaire pour participer aux votes.

M. VERGEREAU précise que le service administratif du Comité Régional effectuera des appels téléphoniques pour relancer les clubs n'ayant pas finalisé leur inscription.

M. BRETON précise qu'une personne peut appartenir à plusieurs corps électoraux, ce qui l'amènera à voter à plusieurs reprises.

V APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU CORPS ARBITRAL DU 18 OCTOBRE 2024

M. LAMBERT indique qu'il n'a pas d'autres éléments à ajouter, ayant déjà commenté son rapport lors du dernier Comité Directeur du 19 octobre dernier.

Le Président précise que le rapport n'a été diffusé qu'après la réunion du Comité Directeur.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉÉNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 19 OCTOBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE VTT DU 7 NOVEMBRE 2024

M. LAUNAY signale une erreur dans le procès-verbal, où il est mentionné que Maël MAHÉ du VS Clissonnais est vice-champion de France N3 Trail. En réalité, il s'agit d'un Trophée de France.

Il explique qu'en 2024 quelques épreuves ont été annulées en raison des conditions météorologiques et de complications liées à des refus de droits de passage sur des terrains privés.

Il précise que la Commission Régionale de VTT n'a pas entièrement utilisé son budget cette année. En raison des Jeux Olympiques, les épreuves ont été regroupées en fin de saison, ce qui n'a pas permis de mettre en place des actions spécifiques pour les athlètes.

Pour 2025, il se réjouit de voir un calendrier VTT bien rempli, avec seulement une ou deux épreuves restant à ajuster.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VIII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE FINANCES DU 8 NOVEMBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

IX RETOUR SUR LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE JEUNESSE DU 23 NOVEMBRE 2024

Le Président donne la parole à M. HALGAND, qui, en raison d'autres engagements cette dernière semaine, n'a pas pu rédiger le procès-verbal de la réunion de la Commission Régionale Jeunesse du 23 novembre. Il revient cependant oralement sur les points importants abordés lors de cette réunion, dont tous les départements étaient représentés, à l'exception du Maine-et-Loire.

Tout d'abord, il revient sur la proposition du forfait Jeunes (École de vélo régularité, U15 et U17), incluant la gratuité de l'école de vélo. La Commission Régionale Jeunesse n'est pas favorable à ce format, estimant que cela va mettre l'accent sur la compétition Route au détriment des jeux d'école de vélo.

Il indique que deux arbitres École de vélo ont obtenu leur diplôme.

La Commission souhaite organiser un recyclage pour les arbitres École de vélo à l'échelle régionale, avec une date envisagée au 25 janvier 2025.

Concernant la labellisation des clubs, cette année, un seul club a été labellisé : Les Sables Vendée Cyclisme et pour 2025, le club Team Mogette Cycling a déposé une candidature pour obtenir le label École de vélo.

Le Trophée Régional, organisé au siège du Comité Régional, a été très apprécié. La Commission Régionale a félicité le personnel pour son investissement dans la gestion de l'événement, des remerciements également mis en avant par le Président du Comité Régional. En 2025, le Trophée Régional devrait se tenir dans le Maine-et-Loire.

Le Président remercie M. HALGAND et toute la Commission Régionale Jeunesse pour son implication dans le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes.

Il rappelle, aussi, les raisons de l'annulation du Trophée de France des Jeunes Cyclistes, notamment pour des refus d'autorisations administratives. Il précise que le SCO Cyclisme Angers, l'EC Mayennaise et une entente vendéenne étaient inscrits pour y participer.

M. TILLY présente les statistiques des licences au niveau national, en rappelant la baisse des effectifs chez les jeunes en 2024. Cependant, il note une tendance encourageante au 15 novembre dernier, avec une augmentation de 18 % des prises de licences chez les jeunes, reflétant un véritable engouement après les Jeux Olympiques. Globalement, sur la discipline Route, on observe une hausse de 14 %.

Le Président ajoute qu'au niveau régional, le Comité enregistre une augmentation globale de 9 %.

M. GUILLIER précise que, bien que de nombreux jeunes prennent une licence, ils ne participent pas toujours régulièrement à des compétitions.

M. HALGAND déplore aussi le manque d'implication de certains parents qui, malgré les efforts des clubs pour assurer le transport des jeunes vers les compétitions, ne les encouragent pas à y participer.

Aucune autre remarque n'étant effectuée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

X APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2024

M. GUILLIER évoque les dates des Assemblées Générales Départementales 2025, précisant que le Comité Départemental de la Sarthe souhaiterait alterner entre le samedi et le dimanche une année sur deux.

M. DOUET indique qu'il communiquera une réponse prochainement car le Comité Départemental de la Mayenne envisage à nouveau d'organiser l'Assemblée Générale, un vendredi soir.

Le Président rappelle qu'il s'agit de propositions de dates qui peuvent encore être ajustées en fonction des calendriers départementaux et régionaux de cyclo-cross.

M. FOURNY souligne que le procès-verbal mentionne à tort que l'approbation de l'exercice clos a été validée par le Comité Directeur, alors qu'elle devait l'être par le Bureau. M. VERGEREAU se charge de rectifier le procès-verbal.

Aucune remarque n'étant effectuée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XI QUESTIONS DIVERSES

- ***Intervention de M. Philippe LAMBERT***

M. LAMBERT présente aux membres du Comité Directeur les modalités de vote, avec les différentes procédures, les enveloppes et le rôle des scrutateurs, en vue de l'Assemblée Générale Régionale de cet après-midi.

↳ ***Intervention de M. Erwann RENOU***

M. RENOU souligne l'engagement et le travail remarquable des clubs qui se sont investis tout au long de l'année dans l'organisation de la Coupe des Pays de la Loire Louis HUBY.

↳ ***Intervention de M. Francis TESSIER***

M. TESSIER fait la lecture d'un mail adressé au Comité Régional et destiné à la Commission Régionale de Cyclo-Cross. Ce message émane d'un coureur de 35 ans qui conteste la règle l'excluant des épreuves Access, réservées aux coureurs de plus de 40 ans. Cette restriction l'oblige à concourir uniquement dans les épreuves Seniors, ce qu'il considère comme injuste, étant détenteur d'une licence Access.

M. TESSIER invite la Commission de Cyclo-Cross à réfléchir sur cette règle en vue de la prochaine saison de Cyclo-Cross.

M. LAMBERT rappelle que cette proposition a été validée par le Comité Directeur. Elle permet à un organisateur de Cyclo-Cross d'avoir la possibilité d'ouvrir ou non son épreuve Access uniquement aux coureurs de + de 40 ans, dans le but d'augmenter les effectifs dans l'épreuve Séniors/U23.

M. TESSIER aborde, ensuite, le sujet du Championnat Régional de Contre-la-montre Individuel, rappelant qu'un appel à candidatures a été lancé auprès de l'ensemble des clubs ligériens. Il informe que trois clubs ont répondu à cet appel et propose aux membres du Comité Directeur de confier l'organisation de l'épreuve au club de Laval Cyclisme 53. En effet, aucun club mayennais n'a encore eu l'opportunité d'organiser cette compétition, contrairement aux deux autres candidats.

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité l'attribution du Championnat Régional de Contre-la-montre Individuel au club de Laval Cyclisme 53.

Conformément à la réglementation fédérale, M. LAMBERT précise à M. DOUET les distances maximales autorisées pour le Contre-la-montre Individuel selon les différentes catégories.

M. VERGEREAU revient sur une remarque formulée par M. Joël JOLIVET, qui a noté que le coût d'organisation d'un contre-la-montre individuel, auquel s'ajoute la location du gabarit de contrôle, est nettement supérieur à celui d'un Championnat Régional de contre-la-montre-individuel.

Après discussion, les membres du Comité Directeur décident à l'unanimité d'appliquer la même tarification pour une épreuve ordinaire de Contre-la-montre Individuel toutes catégories et pour l'organisation du Championnat Régional.

↳ ***Intervention de M. Romain GUILLIER***

M. GUILLIER informe M. BRETON qu'il pourrait avoir un candidat pour l'organisation du Championnat Régional de Gravel 2025.

Il poursuit en évoquant l'annonce de la Fédération concernant la hausse de la tarification des engagements, avec une augmentation de la part régionale de 1 €, passant de 2 € à 3 €. Compte tenu de la forte concurrence de la FSGT en Sarthe, et afin d'éviter une augmentation du tarif des engagements pour les coureurs, il propose que ce surplus de 1 € soit pris en charge par le Comité Régional, au bénéfice des clubs organisateurs. Il souligne que cette mesure viserait à éviter que les organisateurs FFC se dirigent vers les organisations FSGT.

Plusieurs membres du Comité Directeur s'opposent à cette proposition, démontrant qu'il s'agit simplement d'une augmentation de 1 € par coureur.

M. TYLLY rappelle que les organisateurs d'épreuves Access, anciennement Pass'Cyclisme, ont toujours bénéficié d'un soutien financier et que ces épreuves conservent la plus grande part sur les engagements.

Le Président ajoute que la Fédération a également renoncé, depuis 2023, à percevoir sa part fédérale sur les épreuves Jeunes U15 et U17, une mesure qui, selon M. TILLY, a coûté 750 000 € à la Fédération.

M. GUILLIER s'offusque et signale que la perception des membres du Comité Directeur à l'égard des licenciés Access n'est pas adaptée et qu'il est nécessaire de la faire évoluer.

Après un long débat entre les membres du Comité Directeur, la proposition de M. GUILLIER n'est pas retenue

↳ ***Intervention de Mme Gislaine MARTIN***

Mme MARTIN présente aux membres du Comité Directeur le futur maillot du Challenge Féminin, qui sera remis à chaque manche à la leader des catégories U15 et U17.



Elle se réjouit que le Challenge Féminin ait pu être relancé depuis 2 ans et indique qu'actuellement 9 épreuves sont inscrites sur la plateforme calendrier 2025.

Le Président rappelle que la plateforme calendrier restera ouverte jusqu'au 1er décembre prochain. Il précise également que la Fédération a fixé le week-end des 7 et 8 juin 2025 pour l'organisation du Championnat Régional Féminin. Cependant, il indique que cette épreuve peut être programmée à une date antérieure si nécessaire.

↳ ***Intervention de M. Bernard POINTEAU***

M. POINTEAU souhaite qu'une autre personne devienne à l'avenir référente des Interrégions U17G et U15/U17F. Il explique qu'il n'est plus en accord avec les recommandations du coordinateur national, notamment concernant la limitation du nombre de véhicules de dépannage neutre.

Selon lui, ces épreuves ont pour objectif d'éduquer les jeunes à réintégrer le peloton en cas de crevaison. De plus, alors que les familles et les staffs des comités se déplacent souvent avec plusieurs véhicules, on impose des restrictions sur le nombre de véhicules de dépannage, ce qu'il trouve totalement déraisonnable.

Le Président le sollicite afin de savoir si un candidat s'est manifesté pour l'organisation de la manche Piste Interrégion en Pays de la Loire fixée au 31 mai 2025.

M. DOUET indique que le Comité Départemental de la Mayenne devrait normalement candidater, avec l'aide de plusieurs clubs.

↳ ***Intervention de M. Marc TILLY***

M. TILLY revient sur la question du nombre de véhicules suiveurs sur les épreuves cyclistes. Il souligne que la Fédération est soumise à une pression importante de l'État et de ses partenaires concernant les enjeux de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Il précise que la Fédération doit réduire son empreinte carbone, notamment lors des événements nationaux.

Par ailleurs, comme il a pu l'exprimer lors du dernier Comité Directeur, il confirme qu'il ne se représentera pas pour un nouveau mandat. Il indique avoir partagé de très bons moments durant toutes les années passées au sein des instances départementales, régionales et fédérales, ainsi que le plaisir qu'il a eu à présider le Comité Régional des Pays de la Loire.

Il rappelle que ce Comité est souvent pris en exemple au sein de la Fédération. Toutefois, il souligne que le Comité doit encore continuer à évoluer et s'adapter aux nouvelles exigences de notre sport. Pour terminer, il adresse ses vœux à la nouvelle équipe qui sera élue.

- ***Intervention de M. Jean-Louis BRETON***

M. BRETON évoque le cas d'un club qui organise des épreuves sous l'égide d'une fédération affinitaire et valorise l'une de ses licenciées, alors que celle-ci a bénéficié de l'encadrement de haut-niveau de la Fédération Française de Cyclisme.

Il souligne que les fédérations affinitaires représentent une concurrence qui doit être combattue au sein des clubs pour préserver les intérêts de la Fédération Française de Cyclisme.

Le Président rappelle que la Fédération Française de Cyclisme a remporté 9 médailles lors des derniers Jeux Olympiques, se positionnant comme la première nation en cyclisme. Il souligne que ces performances ne sont en aucun cas le fruit du travail des fédérations affinitaires.

- ***Intervention de M. Benoit DUPLOYER***

M. DUPLOYER exprime une satisfaction mesurée concernant les résultats sportifs. Il souligne les progrès réalisés par rapport aux années précédentes, notamment en Cyclo-Cross et en Piste, mais a également évoqué des performances plus contrastées en Route et en VTT.

Il exprime également une préoccupation concernant le modèle économique du Comité Régional. Il propose d'explorer de nouvelles pistes de réflexion, notamment le recours à des apporteurs d'affaires, afin de diversifier les ressources financières et ainsi renforcer la stabilité du Comité.

Par ailleurs, il se dit très inquiet suite aux annonces de la Région des Pays de la Loire concernant une réduction significative des aides. Cette décision pourrait avoir des répercussions majeures sur les organisateurs cyclistes, les structures nationales et les athlètes de haut-niveau. Lors de l'Assemblée Générale, en présence d'un élu du Conseil Régional, il prévoit d'insister sur cette problématique et de montrer l'inquiétude des acteurs du cyclisme face à cette annonce.

Pour conclure, il revient sur la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) en mettant en avant un problème d'image lié à la présence trop importante de véhicules sur les courses cyclistes.
Il espère une évolution de notre sport, à l'instar d'autres disciplines comme le trail qui ont réussi à attirer des participants de plus en plus nombreux sur leurs organisations.

- ***Intervention du Président***

Le Président tient à récompenser les membres du Comité Directeur non-candidats pour un prochain mandat, saluant leur engagement et leur contribution au sein du Comité Directeur des Pays de la Loire.

Pour les membres excusés, les récompenses leur seront remises lors d'une prochaine occasion.

Par ailleurs, le Président propose de nommer M. Marc TILLY comme Président d'honneur du Comité Régional., tout comme M. Alain CALVEZ depuis 2012.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 11 h 00.

TABLE DES MATIÈRES

I	OUVERTURE DE LA SÉANCE	page 1
II	ANALYSE ET COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023/2024	page 1
III	PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2024/2025	page 3
IV	EXAMEN DES CANDIDATURES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE 2024	page 5
V	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CORPS ARBITRAL DU 18 OCTOBRE 2024	page 6
VI	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 19 OCTOBRE 2024	page 6
VII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE VTT DU 7 NOVEMBRE 2024	page 6
VIII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE FINANCES DU 8 NOVEMBRE 2024	page 6
IX	RETOUR SUR LA RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE JEUNESSE DU 23 NOVEMBRE 2024	page 6
X	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2024	page 7
XI	QUESTIONS DIVERSES	page 8